

**REUNION DE L'ASSEMBLEE
CONSTITUTIVE**

EN DATE DU 22 AVRIL 2010

Le 22 avril 2010, à 19h 15, l'assemblée constitutive de l'association « « LES ENFANTS DE DUC SON » s'est réunie 11 rue de Suède à LA ROCHELLE.

Sont présents :

François COMONT	Franck PARISOT
Monique DESVEAUX	Evelyne ROUSSEAU
Serge SCAVENNEC	Yves ROUSSEAU
Marie Dominique SCAVENNEC	Jeannine SCHNEIDER
Jean Luc MARCHAND	Lucien SCHNEIDER
Philippe OUVRARD	Tu Van VU

Présidente de l'assemblée constitutive : Tu Van VU

Ordre du jour :

- 1- Elaboration des statuts de l'association
- 2- Election du conseil d'administration
- 3- Election du bureau
- 4- Vote du montant de la cotisation annuelle
- 5- Désignation de l'établissement bancaire

I- ELABORATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Une discussion riche et animée s'est engagée entre tous les membres fondateurs présents afin d'élaborer les statuts de l'association dont le but est d'organiser et de financer des actions humanitaires pour les enfants de l'orphelinat de DUC SON au VIET NAM.

II- ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont élus membres du conseil d'administration :

François COMONT	Nathalie PARISOT
Monique DESVEAUX	Franck PARISOT
Serge SCAVENNEC	Evelyne ROUSSEAU
Marie Dominique SCAVENNEC	Yves ROUSSEAU
Annie MARCHAND	Jeannine SCHNEIDER
Jean Luc MARCHAND	Lucien SCHNEIDER
Philippe OUVRARD	Tu Van VU

III- ELECTION DU BUREAU

Sont élus membres du bureau :

Présidente : Tu Van VU
Vice président : Serge SCAVENNEC
Secrétaire : Monique DESVEAUX
Secrétaire adjoint : Franck PARISOT
Trésorière : Annie MARCHAND
Trésorier adjoint : Yves ROUSSEAU

IV- VOTE DU MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Tu Van VU indique que les nonnes de la pagode de DUC SON privilégient un lait de 1^{ère} qualité pour nourrir les 13 bébés qu'elles élèvent afin de leur éviter des désagréments intestinaux et de leur assurer à long terme un bon développement et une bonne santé. Elle rappelle que l'achat de ce type de lait représente une somme très importante pour le budget de la pagode puisque une boîte de lait coûte 10 euros.

Elle propose que la cotisation annuelle soit fixée par rapport au prix d'une boîte de lait.

Le montant de la cotisation annuelle a donné lieu à de nombreux débats, la somme de 20 euros (soit l'équivalent de l'achat de 2 boîtes de lait) a finalement été votée à l'unanimité.

V- DETERMINATION DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE DETENTEUR DU COMPTE BANCAIRE DE L'ASSOCIATION

Franck PARISOT rappelle que pour les associations à caractère humanitaire, il n'y a pas de frais de gestion à acquitter. Le choix du Crédit Agricole serait à priori avantageux l'association aura à gérer de nombreux virements internationaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La présidente propose de fêter la création de l'association « Les Enfants de DUC SON » par un apéritif suivi d'un succulent repas vietnamien où règnent amitié et bonne humeur.

La présidente,

Tu Van VU



La secrétaire,

Monique DESVEAUX

